

ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire de la Commune de Bédoin

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 ;

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

VU la délibération n°DE-2024-036 du 10 avril 2024 portant sur le taux de promotion pour les avancements de grade, après avis du comité social territorial ;

VU l'arrêté du Maire n°ARE-2021-162 du 28 mai 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Rang	NOM Prénom	Grade actuel	Promouvable à date du
1.	BERGEROT Natacha	Adjoint administratif territorial	01/08/26

Part Hommes/Femmes des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade			
	Hommes	Femmes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents)	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus	0	1	1

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Vaucluse qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 4 : Le Maire de Bédoin certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est transmis, pour ampliation à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Monteux. Un exemplaire sera publié dans le registre des arrêtés du Maire ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique

"Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : —
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : —

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Alain CONSTANT

